

Plan d'urbanisme

Plan d'affectation secteur territoire Carte 1

Grandes affectations

- Agricole dynamique
- Agricole viable
- Agricole dévitalisée
- Ilot déstructuré
- Agroforestière
- Récréative
- Villégiature
- Conservation environnementale
- Périmètre d'urbanisation

Les réseaux de transport

- Réseau routier**
 - Route régionale
 - Route collective
 - Chemin carrossable pavé
 - Chemin carrossable non pavé
- Réseau cyclable**
 - Chaussée désignée projetée
- Infrastructure de transport**
 - Axes nautique
- Véhicule hors-route**
 - Sentier de motoneige (FCMQ)

Les équipements et infrastructures

- Réseau électrique**
 - Ligne hydroélectrique
- Équipement et infrastructure récréatif et de loisir**
 - Centre de loisir
 - Marina et rampe de mise à l'eau
 - Sentier pédestre
- Services municipaux**
 - Caserne

Les sources de contraintes anthropiques et contraintes naturelles

- Contraintes anthropiques**
 - Prise d'eau
 - Aire de protection bactériologique
 - Aire de protection virologique
 - Aire d'alimentation
 - Banc d'emprunt
 - Barrage de faible contenance pour la faune
- Contraintes naturelles**
 - Milieux humides
 - Zone à risque de mouvement de sol

Territoires d'intérêt

- Territoire d'intérêt culturel**
 - Le site de Val-Menaud
- Territoire d'intérêt écologique**
 - Marais Duclos

Autres éléments

- Limite administrative**
 - Cadastre rénové (2024-01-24)
 - Limite municipale
- Éléments topographique**
 - Plan d'eau
 - Rivière ou ruisseau
 - Ruisseau intermittent
 - Courbe de niveau

Sources : MRC du Fjord-du-Saguenay
Service de l'aménagement du territoire
Projection cartographique MTM Zone 7 NAD 83

0 250 500 m

Modification	
Règlement	Entrée en vigueur
Amendement no 415.24	

 JULIE SIMARD GESTION MARKETING URBANISME DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE	
Réalisation et vérification	Julie Simard, Urbaniste
Règlement numéro	304-14
Entrée en vigueur le	9999-99-99
Maire	Directeur général

